

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 septembre 2018 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**18-09-329**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**18-09-330**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018.

ADOPTÉE

**18-09-331**

**Participation au sommet municipal de l'UMQ le 14 septembre 2018 à Québec**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que les conseillers Danis Beauvillier, Laurier Chagnon, Jean-Robert Tremblay et le maire Gilles Fortier représenteront la Ville de Princeville au sommet municipal de l'UMQ le 14 septembre 2018 à Québec.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce sommet municipal, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**18-09-332**

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence**

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Lampron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonction-

naires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

ADOPTÉE

**Dépôt et présentation du projet de Règlement modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence**

Le greffier constate que la conseillère Martine Lampron dépose le projet de Règlement modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

18-09-333

**Mise à jour de la politique MADA – Participation à la démarche collective de la MRC**

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable déposera une demande d'aide financière au ministère de la Famille pour la mise à jour des politiques familiales et MADA de la MRC et des municipalités du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Princeville souhaite se joindre à la demande collective de la MRC pour la mise à jour de sa politique familiale et MADA ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE la municipalité de Princeville accepte :

- De participer à la demande collective de la MRC de L'Érable pour la mise à jour de sa politique familiale et MADA et que les travaux soient effectués sous la coordination de la MRC ;

- Que messieurs les conseillers Me Serge Bizier et monsieur Danis Beauvillier soient désignés comme les élus responsable du dossier famille-aînés.

ADOPTÉE

18-09-334

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 14-08-2018 au 09-09-2018 861 117,19 \$  
- nos M1724 à M1736 & A44912 à A44941

**Chèques annulés :**

- En date du 09-07-2018 au 13-08-2018 (5 678.03 \$)  
- no A44660, A44662, A44758 & A44849

- dépôts salaires des périodes 2018-32 à 2018-35

ADOPTÉE

18-09-335

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 10-09-2018 326 461,68 \$  
nos A44942 à A45064

ADOPTÉE

18-09-336

**Transfert d'aide financière – Société d'horticulture de Princeville**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville transfère l'aide financière de 500 \$ reçue de la Société Saint-Jean-Baptiste à la Société d'horticulture de Princeville pour l'appuyer dans l'organisation de la Foire Bière Bouffe et Culture 2018.

ADOPTÉE

18-09-337

**Ajout du mode de paiement *interac* au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que d'autoriser la trésorière à signer l'entente d'implantation du service *interac* au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.

QUE le directeur des loisirs soit nommé responsable de ce service.

ADOPTÉE

18-09-338

**Facture – frais d'électricité annuelle kiosque postal Adrien Paquet**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la trésorière soit autorisée à payer la somme de 135 \$ pour les frais annuels d'électricité pour le kiosque postal Adrien Paquet.

ADOPTÉE

18-09-339

**Mise à jour d'une convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement différé**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à signer la nouvelle convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement différé.

QUE les personnes désignées soient :

- Chantal Guérard (Hôtel de Ville);
- Madeleine Beaudoin (Bibliothèque);
- Cynthia Rodrigue (Aréna);
- Claude Fortier (Aréna);
- Louise Levasseur (Cour Municipale) OU Chantal Lambert (Hôtel de Ville);

ADOPTÉE

18-09-340

**Autorisation de dépense et source de financement – mobilier extérieur pour les parcs de quartier**

**MODIFICATION**

Par résolution  
No 18-12-509

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier l'achat de 10 tables à pique-nique à Home Hardware Princeville pour la somme de 2889,90 \$, plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même les revenus de taxes supplémentaires pour l'année en cours.

ADOPTÉE

18-09-341

**Dépôt et adoption d'un budget révisé – OMH Princeville**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Princeville en date du 3 août 2018.

ADOPTÉE

18-09-342

**Signature de lettres d'entente relatives à la convention collective de travail**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Princeville les lettres d'entente suivantes :

- Prime au taux horaire de 3 \$ à monsieur Marc Boisvert, employé au service des travaux publics, en date du 17 septembre 2018 pour tenir compte de sa charge à titre de chef d'équipe;

- Augmentation du taux horaire de 2,30 \$ à madame Chantal Lambert, employée au service administratif de l'hôtel de ville, entre le 2 juillet 2018 et le 24 août 2018, à l'exception des vacances, pour tenir compte de sa charge à titre de remplaçante à la réception de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

18-09-343

**Départ d'employés à la cantine du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte de la lettre de démission de madame Valérie Meunier, employée à la cantine du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière en date du 4 septembre 2018 et d'y donner suite.

ADOPTÉE

18-09-344

**Embauche d'employés à la cantine du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Laurie Turgeon-Jacques, Yanie Tull, Jérémie Dufresne, en date du 12 septembre 2018, comme employé au restaurant du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière au sein du service des loisirs de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche des nouveaux employés au restaurant du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

DE préciser cependant que ces employés sont à l'essai pour une période de trente jours suivant leur date d'embauche.

ADOPTÉE

**18-09-345**

**Embauche d'une brigadière**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Olivette Boissonneault, en date du 28 août 2018, comme brigadière pour la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle brigadière soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

**18-09-346**

**Colloque sur la sécurité civile**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que Christian Chartier, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Princeville, assistera au colloque sur la sécurité civile donné par le Ministère de la sécurité publique qui aura lieu les 22, 23 et 24 octobre 2018 au Centre des congrès de Québec.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce colloque, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**18-09-347**

**Approbation d'un ajustement du coût du bitume – AO17-VR-02**

ATTENDU la hausse significative des coûts du bitume lors des derniers mois et la clause d'ajustement de coût de bitume présente au contrat mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement d'un surplus de 143 544.81 \$, plus les taxes applicables, dans le contrat de travaux de voirie sur les 7<sup>e</sup> Rang Ouest, 10<sup>e</sup> Rang Est, 11<sup>e</sup> Rang Est et 11<sup>e</sup> Rang Centre ainsi qu'une modification du cout due à la variation des quantités au montant de 21 682,81 \$, plus les taxes applicables..

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-311 Décrétant une dépense et un emprunt de 1 625 000 \$ pour des travaux de réfection du 7<sup>e</sup> Rang Ouest, 10<sup>e</sup> Rang Est, du 11<sup>e</sup> Rang Est et du 11<sup>e</sup> Rang Centre* ainsi que par une redevance des droits carrières et sablières de l'année en cours 2017

ADOPTÉE

**18-09-348**

**Autorisation du paiement du décompte no 3 – AO17-VR-02**

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 11 septembre 2017 en vertu de la résolution 17-09-361 de ce conseil;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 782 652,87 \$, plus les taxes applicables, à Sintra Inc. pour le décompte progressif no 3 aux travaux susmentionnés.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-311 Décrétant une dépense et un emprunt de 1 625 000 \$ pour des travaux de réfection du 7<sup>e</sup> Rang Ouest, 10<sup>e</sup> Rang Est, du 11<sup>e</sup> Rang Est et du 11<sup>e</sup> Rang Centre* ainsi que par une redevance des droits carrières et sablières de l'année 2017 et du solde perçu d'avance.

ADOPTÉE

18-09-349

**Confirmation de la fin du projet de travaux de voirie sur le 7<sup>e</sup> Rang Ouest, 10<sup>e</sup> Rang Est, 11<sup>e</sup> Rang Est et 11<sup>e</sup> Rang Centre – AIRRL-2016-317**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que ce conseil confirme que les travaux sur le 7<sup>e</sup> Rang Ouest, 10<sup>e</sup> Rang Est, 11<sup>e</sup> Rang Est et 11<sup>e</sup> Rang Centre (AIRRL-2016-317) sont tous complétés en date du 23 août 2018.

ADOPTÉE

18-09-350

**Adjudication du contrat de travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux) – AO18-VR-01**

ATTENDU l'appel d'offre no AO18-VR-01 pour des travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux) lancé par appel d'offre public le 21 Mars 2018;

ATTENDU l'ouverture des offres le 6 avril 2018 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux) au plus bas soumissionnaire conforme, Construction et Pavage Portneuf aux tarifs suivants :

**CHEMIN DU 12<sup>E</sup> RANG EST**

**Travaux de pulvérisation**

$$2010 \text{ m} \times 6,90 \text{ m} = 13\,869 \text{ m}^2 \times 1,18 \text{ \$/m}^2 = 16\,365,42 \text{ \$}$$

**Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux)**

$$13\,266 \text{ m}^2 \times 150 \text{ Kg/m}^2 = 1990 \text{ t.m.} \times 79,52 \text{ \$/t.m.} = 158\,244,80 \text{ \$}$$

**Travaux de lignage**

$$2010 \text{ m} \times 3 \text{ lignes} = 6030 \text{ m} \times 0,27 \text{ \$/m} = 1\,628,10 \text{ \$}$$

$$\text{Sous-total} = 176\,238,32 \text{ \$}$$

### ROUTE ST-LOUIS

#### Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux)

$$12\,351 \text{ m}^2 \times 110 \text{ Kg/m}^2 = 1\,359 \text{ t.m.} \times 83,08 \text{ \$/t.m.} = 112\,905,72 \text{ \$}$$

#### Travaux de lignage

$$1\,790 \text{ m} \times 3 \text{ lignes} = 5\,370 \text{ m} \times 0,27 \text{ \$/m} = 1\,449,90 \text{ \$}$$

#### Travaux de rechargement, nivelage et compaction des accotements

$$179 \text{ m}^3 \times 2,35 \text{ Tm/m}^3 = 421 \text{ t.m.} \times 24,78 \text{ \$/t.m.} = 10\,432,38 \text{ \$}$$

$$\text{Sous-total} = 124\,788,00 \text{ \$}$$

### CHEMIN DU 7<sup>E</sup> RANG EST

#### Travaux de pulvérisation

$$1\,315 \text{ m} \times 6,60 \text{ m} = 8\,679 \text{ m}^2 \times 1,18 \text{ \$/m}^2 = 10\,241,22 \text{ \$}$$

#### Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux)

$$8\,022 \text{ m}^2 \times 150 \text{ Kg/m}^2 = 1\,203 \text{ t.m.} \times 79,670 \text{ \$/t.m.} = 95\,843,01 \text{ \$}$$

#### Travaux de lignage

$$1\,315 \text{ m} \times 3 \text{ lignes} = 3\,945 \text{ m} \times 0,27 \text{ \$/m} = 1\,065,15 \text{ \$}$$

$$\text{Sous-total} = 107\,149,38 \text{ \$}$$

### CHEMIN DU 11<sup>E</sup> RANG OUEST

#### Travaux de pulvérisation

$$6\,120 \text{ m} \times 6,60 \text{ m} = 40\,932 \text{ m}^2 \times 1,18 \text{ \$/m}^2 = 47\,662,56 \text{ \$}$$

#### Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux)

$$37\,332 \text{ m}^2 \times 150 \text{ Kg/m}^2 = 5\,600 \text{ t.m.} \times 79,67 \text{ \$/t.m.} = 446\,152,00 \text{ \$}$$

#### Travaux de lignage

$$6\,120 \text{ m} \times 3 \text{ lignes} = 18\,360 \text{ m} \times 0,27 \text{ \$/m} = 4\,957,20 \text{ \$}$$

$$\text{Sous-total} = 498\,771,76 \text{ \$}$$

### CHEMIN DES POINTES

#### Travaux de pulvérisation

$$1\,310 \text{ m} \times 6,60 \text{ m} = 8\,646 \text{ m}^2 \times 1,18 \text{ \$/m}^2 = 10\,202,28 \text{ \$}$$

#### Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux)

$$7\,991 \text{ m}^2 \times 150 \text{ Kg/m}^2 = 1\,199 \text{ t.m.} \times 79,67 \text{ \$/t.m.} = 95\,524,33 \text{ \$}$$

#### Travaux de lignage

$$1\,310 \text{ m} \times 3 \text{ lignes} = 3\,930 \text{ m} \times 0,27 \text{ \$/m} = 1\,061,10 \text{ \$}$$

$$\text{Sous-total} = 106\,787,71 \text{ \$}$$

**CHEMIN DU 3<sup>E</sup> RANG**

**Travaux de pulvérisation**

$3\,690\text{ m} \times 7,00\text{ m} = 25\,830\text{ m}^2 \times 1,18\text{ \$/m}^2 = 30\,479,40\text{ \$}$

**Fourniture et pose de la membrane géotextile**

$800\text{ m} \times 6,50\text{ m} = 5\,200\text{ m}^2 \times 5,66\text{ \$/m}^2 = 29\,432,00\text{ \$}$

**Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux)**

$26\,291\text{ m}^2 \times 150\text{Kg/m}^2 = 3\,944\text{ t.m.} \times 80,94\text{ \$/t.m.} = 319\,227,36\text{ \$}$

**Travaux de lignage**

$4\,310\text{ m} \times 3\text{ lignes} = 12\,930\text{ m} \times 0,27\text{ \$/m} = 3\,491,10\text{ \$}$

**Sous-total = 382 629,86 \$**

LE TOUT pour une somme estimée de 1 396 365,03 \$, plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2018-332 décrétant un emprunt et une dépense de 1 730 000 \$ pour des travaux de voirie sur le 12e rang Est, 11e rang Ouest, Chemin des pointes, 3e rang, route St-Louis et 7e rang Est* et à même la redevance carrière & sablière de l'année en cours.

ADOPTÉE

**18-09-351**

**Contrat de surveillance des travaux – AO18-VR-01**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil confirme que la surveillance des travaux sur les 12e rang Est, 11e rang Ouest, Chemin des pointes, 3e rang, route St-Louis et 7e rang Est (AO18-VR-01) sera confiée à la firme Englobe au coût de 21 645 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2018-332 décrétant un emprunt et une dépense de 1 730 000 \$ pour des travaux de voirie sur le 12e rang Est, 11e rang Ouest, Chemin des pointes, 3e rang, route St-Louis et 7e rang Est* et à même la redevance carrière & sablière de l'année en cours

ADOPTÉE

**18-09-352**

**Ajournement de la séance**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la séance soit ajournée au 17 septembre 2018 à 19 h 30. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Olivier Milot, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire